



*Association pour le Développement
de l'Apiculture en Pays de la Loire*

Rapport d'activités 2021

Sommaire

Contexte et chiffres clés	3
Contexte 2021	3
Adhérents 2021	3
Gouvernance de l'association	3
I. Appui aux projets d'installation	5
II. Appui aux apiculteurs sur les techniques de production	5
III. Constitution de références technico-économiques	6
IV. Appui aux apiculteurs sur les techniques d'élevage	7
V. Formation et informations des apiculteurs.....	7
A. Formation des apiculteurs.....	7
B. Information des apiculteurs	8
VI. Appui technique dans le domaine de la santé des abeilles	10
VII. Coopération à l'élaboration d'outils collectifs de conseil et leur évaluation.....	11
VIII. Coordination des actions de l'association.....	11

Contexte et chiffres clés

Contexte 2021

2021 a été une année charnière pour l'ADA Pays de la Loire, et sur plusieurs points :

- Reconnaissance de l'ADA par la Région Pays de la Loire via l'attribution d'un budget portant sur 2021 et 2022 et la convention qui y est liée.
- Première année complète d'existence de l'ADA.
- Recrutement direct d'un salarié à temps plein en septembre pour assurer l'animation de la structure.

Le contexte covid a de plus affecté les travaux, en obligeant la conduite de la majorité des réunions, dont l'Assemblée Générale, en distanciel.

La mise en route de l'ADA et le lancement de ses actions a nécessité un fort engagement de la part des bénévoles et élus. Engagement qui s'est notamment traduit par un important temps consacré à la gestion de l'association.

Adhérents 2021

59 personnes ou structures ont choisi d'accorder leur confiance à l'ADA Pays de la Loire en 2021 en y adhérant. Ces adhérents se répartissent de la façon suivante :

- **44 apiculteurs adhérant directement via le collège 1**, dont 4 GAEC, 5 porteurs de projet et 1 retraité.
- **13 structures adhérant via le collège 2** et ayant donc une place au sein du Conseil d'Administration de l'ADA. Le nombre d'apiculteurs adhérant à ces structures (et donc le nombre d'apiculteurs adhérant indirectement à l'ADA) est estimé à plus de 2 000 (Note : possibilité de doublons dans le comptage).
- **7 structures adhérant via le collège 3** et apportant leur soutien à l'ADA, mais sans avoir de voix délibérative.

Gouvernance de l'association

L'ADA Pays de la Loire est administré par un Conseil d'Administration composé de :

- 9 représentants élus par le collège 1 (apiculteurs adhérents en nom propre).
- 1 représentant par structure apicole adhérente au collège 2.

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2021 :

Représentants collège 1	Représentants collège 2	
	Structure	Représentant
BRANCHEREAU Alain	ASAD 49	Jean-Luc DENECHERE
COCANDEAU Thierry	GDS 53	Robert PAUCHARD
DELACOUR Ludovic	GDS 72	Catherine TROUILLET
FOURNIER Caroline	GDS 44, section apicole	Benjamin GUILBAULT
GODIN Xavier	GRAPLA	Jean-François CHAUVEL
GOURIN Anne	UNAPLA	Claude JAJOLET
MARY Matthieu	CETA 44	David MARTIN et Roland MALLARD
ROUX Nicolas	ASAD 44	Laurence MISLER
TEXIER Michel	ANA - Abeille Noire Atlantique	Yann AUDRAIN
	Entraide Apicole de Vendée	Nicolas DOUCET
	Abeilles mayennaises	Jean-Marc DESNOË
	SAPCO	Julien TARTOUÉ
	Confédération Paysanne	Fabien BONSERGENT

Le Conseil d'Administration de l'ADA Pays de la Loire s'est réuni à 7 reprises en 2021, majoritairement par visio-conférence.

En complément du Conseil d'Administration, le Bureau de l'ADA Pays de la Loire se réunit pour traiter de sujets traitant des Ressources Humaines, de la gestion administrative ou encore pour préparer les ordres du jour des Conseils d'administration.

Composition du Bureau de l'ADA Pays de la Loire au 31 décembre 2021 :

Bureau de l'ADA Pays de la Loire	
Président	Julien TARTOUÉ
Vice-Présidente	Anne GOURIN
Trésorier	Jean-François CHAUVEL
Vice-Trésorier	Matthieu MARY
Secrétaire	Laurence MISLER
Vice-Secrétaire	Claude JAJOLET

Le Bureau de l'ADA Pays de la Loire s'est réuni à deux reprises en 2021.

I. Appui aux projets d'installation

Accompagnements des porteurs de projets en apiculture :

En 2021 l'ADA Pays de la Loire a accompagné **12 porteurs de projets en installation**. Cela a permis de répondre à leurs interrogations concernant l'installation, de répondre à leurs besoins en références technico-économiques et de les mettre en relation avec des apiculteurs professionnels déjà en place.

Interventions scolaires :

Plusieurs interventions scolaires ont eu lieu, de la part d'apiculteurs membres de l'ADA ou du salarié, sur des thématiques variées :

- Lycée Jules Reiffel à Saint Herblain (apiculteurs), septembre.
- ESA d'Angers (apiculteurs), octobre.
- CFPPA de Laval en octobre (salarié), septembre : Présentation de l'ADA, de ses missions et de son implication dans la filière apicole régionale.
- IREO des Herbiers (salarié), octobre : Présentation de l'ADA, de ses missions et de son implication dans la filière apicole régionale.

Concertation avec les autres partenaires travaillant sur l'installation :

Afin d'améliorer l'accompagnement apporté aux porteurs de projets l'ADA a échangé avec plusieurs partenaires travaillant sur le sujet, ce qui s'est traduit par plusieurs réunions d'échanges :

- Réunion avec la salariée de la chambre d'agriculture en charge de l'apiculture pour coordonner l'accompagnement des porteurs de projets.
- Réunion avec la CIAP, le CIVAM, Vivra au Pays, Terre de liens et Solidarités paysans 49 pour connaître les possibilités d'accompagnement existant pour les apiculteurs souhaitant s'installer.
- Réunions d'échange sur l'installation avec les autres ADA régionales pour échanger sur les processus d'accompagnement des porteurs de projet. Collecte d'un outil « prévisionnel apicole » à faire remplir par les porteurs de projets pour leur permettre de se projeter dans leur activité et leur fournir des références.

II. Appui aux apiculteurs sur les techniques de production

Demande de reconnaissance de calamités agricoles :

De nombreuses alertes sur la mauvaise saison apicole 2021 ont amené l'ADA Pays de la Loire à conduire une enquête auprès des apiculteurs ligériens en fin d'été. Cette enquête a permis d'estimer les pertes de production et les difficultés rencontrées dans l'année par les apiculteurs.

Les résultats ont été compilés et présentés au Conseil d'Administration de l'ADA Pays de la Loire qui a décidé de solliciter l'ouverture de l'aide « calamités agricoles » pour la filière apicole dans l'ensemble de la région.

Des courriers de sollicitations ont été envoyés aux Directions Départementales des Territoires de chaque département pour les inviter à envisager l'ouverture d'une aide pour les apiculteurs de leur département. Ces courriers ont été accompagnés d'un [dossier présentant les difficultés rencontrées](#).

Le suivi du bon déroulé du processus enclenché par les DDT a ensuite été assuré et se poursuit en 2022.



Nouvelle réglementation sur l'apiculture biologique :

A partir de 2022 une nouvelle réglementation européenne relative à l'apiculture biologique va s'appliquer. Cette réglementation doit être traduite en droit français via la rédaction d'un « guide de lecture ». L'ADA Pays de la Loire a été sollicitée par ADA France pour donner son avis sur les modalités présentées dans ce guide de lecture. Une réunion ouverte aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux adhérents à l'ADA travaillant en apiculture biologique a eu lieu et a permis de fixer une position pour l'ADA à défendre au niveau national.

En parallèle de ceci l'ADA s'est attachée à suivre au plus près les discussions ayant lieu au niveau national pour tenir informé en temps réel, via ses moyens de communication, les apiculteurs de la région des décisions prises.

III. Constitution de références technico-économiques

Dans le cadre de sa demande de reconnaissance de calamités agricoles l'ADA Pays de la Loire a mené une enquête qui lui a permis d'obtenir plusieurs données (production, économie, cheptel, ...) venant enrichir les connaissances sur la filière apicole ligérienne.

IV. Appui aux apiculteurs sur les techniques d'élevage

Organisation d'une formation d'une journée portant sur la thématique « Elevage de reines et d'essaims : Définir sa méthode » en octobre.

Cette formation a rassemblé 11 participants.



Formation élevage

V. Formation et informations des apiculteurs

A. Formation des apiculteurs

Création d'une fiche « apiculture » pour faciliter la rédaction d'un DUER sur les exploitations apicoles :

En coordination avec la MSA, l'ADA a recensé les différents risques potentiels sur les exploitations apicoles. En a découlé la création et la mise à disposition d'[une fiche permettant de réaliser facilement le DUER \(Document unique d'évaluation des risques\) d'une exploitation apicole.](#)

Formations des apiculteurs :

En plus de la formation consacrée à l'élevage qui a eu lieu en octobre l'ADA a préparé en amont 2 formations ayant lieu en janvier 2023 :

- Risques en apiculture et DUER
- Porter des charges en apiculture

Chacune de ces formations a duré une journée et était animé en coopération avec d'autres partenaires, respectivement la MSA Loire-Atlantique-Vendée et un formateur en port de charges.

Projet Mellifor :

L'ADA Pays de la Loire a pris la suite du CETAPI à partir du mois de septembre dans le cadre du [projet MELLIFOR](#). Dans le cadre de ce projet le CRPF a organisé 3 rencontres d'une journée entre propriétaires forestiers et apiculteurs en 2022. L'ADA s'est fait le relais de ces journées auprès des apiculteurs de la région et à participer à la relecture d'une charte de bonnes pratiques pouvant être utilisé entre un propriétaire forestier et l'apiculteur qui amènerait des ruches sur son terrain.

B. Information des apiculteurs

L'ADA s'est fait le relais de nombreuses informations auprès des apiculteurs et des structures apicoles de la région.

La majorité des envois d'information s'est fait par mail sous la forme de trois supports de communication différents : Le bulletin d'informations « Abeille libre », la newsletter bimensuelle et les « flash-infos ».

Plus de 200 apiculteurs, structures et partenaires reçoivent directement la communication de l'ADA Pays de la Loire. De plus de nombreuses structures apicoles membres de l'ADA relaient les informations à leurs adhérents, accroissant ainsi le nombre de personnes touchées.

Abeille libre :

A partir de mai 2021 l'ADA a créé un bulletin d'information nommé « Abeille libre ». Contenant principalement des articles rédigés par les adhérents de l'ADA, ce bulletin a notamment permis de diffuser des connaissances apicoles, de présenter les structures apicoles de notre région ou encore d'avertir de changements réglementaires à venir.

- ➔ 4 bulletins envoyés en 2021 via un envoi bimestriel.
- ➔ Environ 10 pages de contenus originaux par bulletin.
- ➔ [Exemple de bulletin Abeille libre : Bulletin de novembre 2021](#)

Newsletter ADA Pays de la Loire :

Envoyée de façon bimestrielle, la newsletter de l'ADA Pays de la Loire permet de relayer des informations provenant du reste du réseau des ADA ou de la filière apicole nationale et ainsi permettre aux apiculteurs ligériens d'avoir accès aux dernières informations techniques et réglementaires disponibles.

- ➔ 15 newsletters envoyées en 2021.
- ➔ En moyenne 6 articles informatifs par newsletter.
- ➔ [Exemple de newsletter : Info ADA Pays de la Loire du 16 décembre 2021](#)

Flash info :

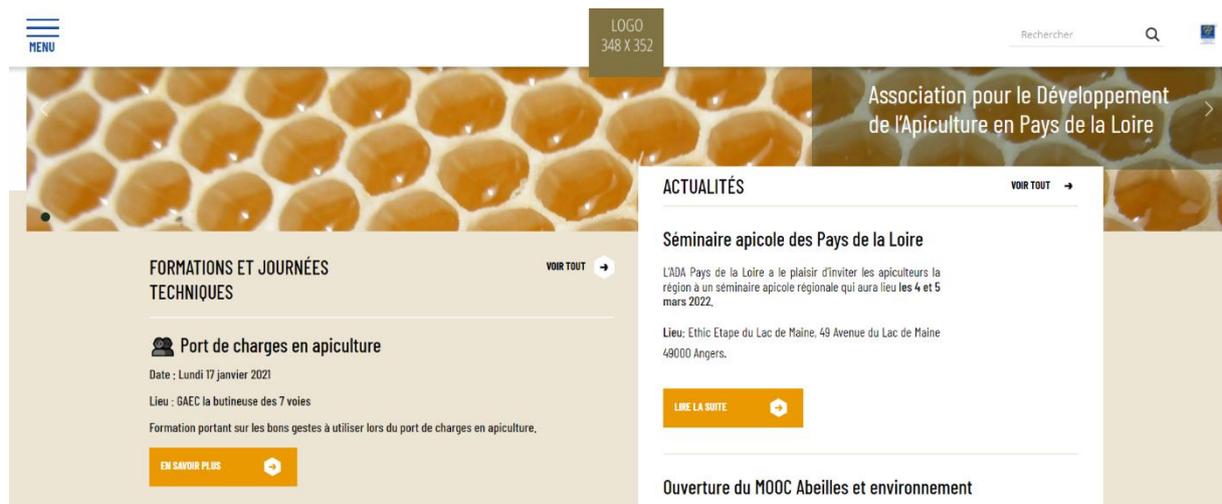
Envoyés de façon ponctuelle et selon les besoins, les Flash info permettent de transmettre des informations rapides aux apiculteurs. Il peut s'agir d'invitation à un événement, d'informations urgentes ou de relances ponctuelles de participation à des enquêtes.

- ➔ Plus de 14 Flash-info envoyés en 2021.
- ➔ Une information à chaque fois.
- ➔ [Exemple de Flash-info : Flash-info du 29 octobre 2021](#)



Site internet :

La commission « communication » de l'ADA a travaillé à la création d'un site internet en partenariat avec un prestataire externe. Le site internet a été livré fin décembre 2021 et devrait être en ligne durant le premier trimestre 2022. Il permettra de centraliser de nombreuses informations sur la filière apicole ligérienne, de support pour informer les apiculteurs des actions de l'ADA et de bibliothèque de ressources techniques.



Le site internet de l'ADA en cours de construction

VI. Appui technique dans le domaine de la santé des abeilles

Partenariat OVS – ADA - FRGTV

En 2021 l'OVS, l'ADA Pays de la Loire et la FRGTV ont coopéré de façon étroite sur plusieurs dossiers à thématique sanitaire tels que l'aide régionale à la reconstitution du cheptel ou l'alternance des traitements contre varroa.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'une attestation de partenariat signée entre les trois structures afin de poursuivre cette collaboration étroite sur les sujets sanitaires

Participation au GIEE Varroa :

Depuis 2020, un projet GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) animé par la CAB (Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire) a été validé pour travailler sur le varroa. Ce projet a pour but de favoriser les échanges entre apiculteurs pour trouver des solutions techniques efficaces dans la lutte contre le varroa. Des indicateurs ont été élaborés pour faciliter l'analyse et les marches de progrès. Un outil de suivi a été mis en place pour assurer le recueil des données de pression d'infestation varroa. L'ADA Pays de la Loire participe aux échanges de ce groupe afin d'apporter un regard technique, de proposer des outils de suivi et de diffusion des résultats et faire le lien avec le réseau des ADA.

Une fiche CAB a été rédigée début 2022 pour synthétiser les premiers résultats récoltés en 2021 et présenter des témoignages d'apiculteurs impliqués dans le groupe :

https://www.biopaysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2021/12/ficheCAB-apiculture_GIEE-decembre2021-VF.pdf

Trois réunions du GIEE ont eu lieu en 2021 :

- Réunion d'échanges en visio sur les indicateurs le 26 mars.
- Demi-journée d'échanges sur le déroulé de la saison le 10 juin.
- Demi-journée d'échanges sur les indicateurs et les outils de suivi le 14 septembre.

Aide régionale à la reconstitution du cheptel apicole 2021 :

En 2021 l'ADA a assuré la gestion de l'aide à la reconstitution du cheptel régional. Des échanges concertés ADA-FRGTV-OVS ont été organisés et ont permis de proposer des modifications de l'aide. Ces modifications n'ont cependant pas été acceptées par la Région pour 2021, mais pourront servir de base pour fixer les modalités de l'aide 2022.

L'ADA Pays de la Loire a ensuite préparé les documents à remplir par les apiculteurs souhaitant demander cette aide, les a aidés à remplir leurs dossiers, en les relisant et en répondant aux éventuelles questions, puis a transmis les dossiers à la Région.

11 dossiers de demande d'aide ont été déposés pour l'année 2022.



ATTESTATION DE PARTENARIAT

Nous soussignés

- Julien TARTOUÉ, agissant en tant que président de l'Association pour le Développement de l'Apiculture des Pays de la Loire,
- Maud BELLARD, agissant en tant que Référente régionale de la section apicole FRGTV, reconnue OVV Pays de la Loire
- Jean-Luc DENECHERE et Nicolas ROUX, agissant en tant que Co-Présidents de la section apicole de l'OVS Pays de la Loire

Entendu que

- Le GDS Pays de la Loire est reconnu comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal (Arrêté Ministériel du 19/12/2019)
- L'OVS Pays de la Loire est adhérent à l'ADA PL et dispose d'un siège au sein de son Conseil d'administration
- La FRGTV Pays de la Loire est adhérent à l'ADA PL
- L'OVS a choisi l'ADA PL comme structure régionale apicole d'appui technique, un membre du Conseil d'administration de l'ADA PL siège au Conseil d'administration de l'OVS
- L'OVS a choisi la FRGTV comme structure régionale d'appui sur les questions du sanitaire apicole.

Attestons que l'ensemble des travaux mis en œuvre en Pays de la Loire qui recouvrent le champ du sanitaire apicole feront l'objet d'informations réciproques et de concertation afin de rechercher les complémentarités et synergies opportunes. Pour tout dossier nécessitant un agrément officiel, les travaux seront menés en commission tri-partite visant une position consensuelle et unanime ; une fois le projet abouti et co-signé par chaque structure, il sera soumis au CA de la structure porteuse du

Autres actions en relation avec le sanitaire :

En 2021 l'ADA a organisé ou participé à plusieurs échanges ayant lien avec le sanitaire :

- Participation à l'organisation d'une conférence en visio réalisée par la FRGTV sur la thématique Épidémiosurveillance en Apiculture, « surveiller pour agir » en juin 2021.
- Organisation, en partenariat avec l'OVS, d'une conférence en visio réalisée par la FRGTV sur la thématique « Les intrants en apiculture » en décembre 2021.
- Participation à la réunion de restitution d'OMAA en avril 2021
- Organisation et subventionnement de tests de produits de lutte contre varroa chez deux apiculteurs volontaires.

VII. Coopération à l'élaboration d'outils collectifs de conseil et leur évaluation

Participation au réseau des ADA :

L'ADA Pays de la Loire a rejoint le réseau national des ADA en adhérant à ADA France en 2021. Cela a permis à l'association de pouvoir représenter les apiculteurs des Pays de la Loire dans différentes instances nationales, tel que le Conseil d'Administration d'ADA France.

En parallèle de ceci l'ADA participe à différents groupes thématiques nationaux qui permettent aux salariés ADA des différentes régions d'échanger sur des sujets tels que l'installation des porteurs de projets, la communication, le sanitaire ou l'élevage. A cette occasion l'ADA Pays de la Loire participe à la création d'outils nationaux bénéficiant à l'intégralité des apiculteurs français.

Enfin l'ADA Pays de la Loire est en lien étroit avec l'ITSAP, ce qui lui permet d'être tenue informée des projets nationaux dans lesquels elle pourrait s'intégrer.

VIII. Coordination des actions de l'association

Un temps important a été consacré à la coordination des actions de l'association et à la gestion administrative et financière de celle-ci, que ce soit du temps de travail salarié, mais aussi de la part des administrateurs de l'ADA. En effet 2021 a été la première année de vie de l'ADA où celle-ci a bénéficié d'un budget permettant la mise en place d'actions concrètes.

Recrutement d'un nouveau salarié et gestion administrative :

L'ADA Pays de la Loire a recruté à partir de mi-septembre 2021 un salarié à temps plein en remplacement de la mise à disposition d'un salarié par le CIVAM qui s'est terminée en octobre. Le processus de recrutement a eu lieu au printemps.

Un temps de tuilage a eu lieu entre le salarié du CIVAM et le nouveau salarié de l'ADA afin d'assurer une bonne transmission des dossiers.

L'arrivée d'un nouveau salarié s'est accompagnée de nombreuses démarches administratives : Souscription d'une assurance, d'une mutuelle, location d'un bureau, achat de matériel informatique.

Animation des instances d'administration de l'ADA :

En 2021 ont eu lieu 7 réunions du Conseil d'Administration de l'ADA Pays de la Loire et 2 réunions de Bureau. Ces réunions ont permis à la fois de traiter de questions portant sur le fonctionnement et la gestion de la structure et de valider les actions menées par celles-ci. Ce sont aussi autant d'occasion d'échanger entre structures apicoles et représentants de la filière sur des thématiques d'actualité tel que la mauvaise saison apicole 2021. Les réunions de Conseil d'Administration ont réunis entre 15 et 20 administrateurs à chaque fois, sur une durée allant de 2 heures à une journée.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADA a eu lieu en mars par visio-conférence. Ce fut l'occasion de valider l'intégration de l'ADA dans le réseau national des ADA via l'adhésion à ADA France, de valider le lancement des commissions de l'ADA



Assemblée générale 2021

Recueil des besoins des adhérents et lancement des actions des ADA :

Un sondage a été organisé pour recueillir les besoins des adhérents envers l'ADA Pays de la Loire. Ce sondage a ensuite permis d'acter la création de plusieurs commissions thématiques en charge de suivre les projets techniques portés par l'ADA. Ces commissions sont ouvertes à tout apiculteur, amateur comme professionnel, intéressé pour participer à la mise en place de projets thématiques.

Gestion financière et de la vie associative :

L'ADA a assuré le suivi des adhésions et la bonne gestion de la trésorerie de l'association. La gestion financière s'est aussi traduite par le suivi de la convention de financement passée avec la Région.

Une demande de financement pour la période septembre 2021 – décembre 2022 a été adressée à FranceAgriMer pour bénéficier de fonds issus du Programme Apicole Européen. Un accord de principe a été reçu en décembre 2021 pour un montant de 27 196 €.